

# L'Hyper !

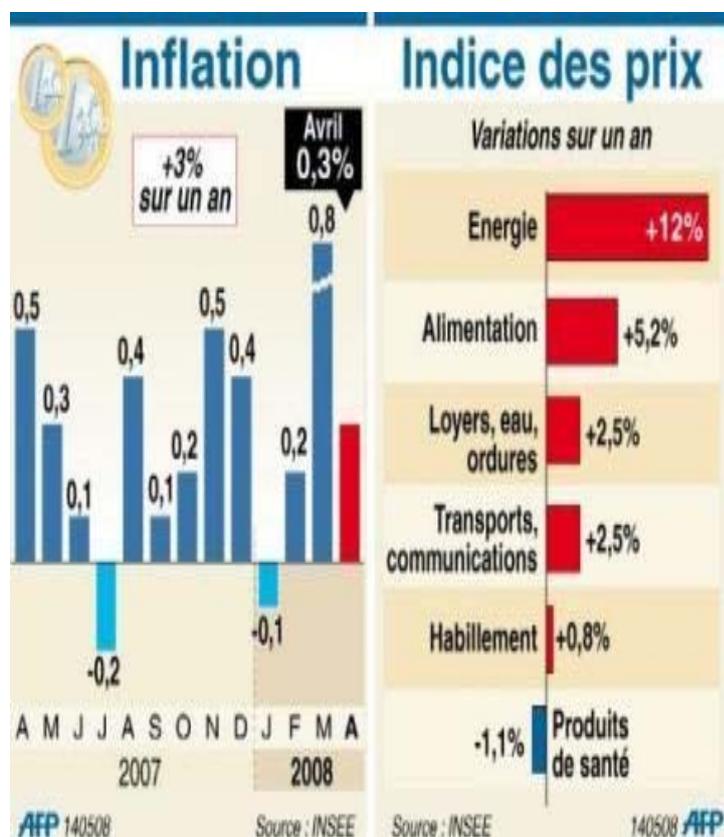
N°273/08  
18 mai 2008  
24 pages

**Cfdt**  
des choix, des actes

Choisissons nos  
prochains  
cadeaux !!



▼ Ouverture	
Sommaire et indices	page 02
Fais les valises	page 03
▼ A l'affiche	
Prêtre, Employé et délégué	page 04
▼ Hyparlo	
Harmonisation des accords	page 05
▼ Dans les coulisses	
Actualités syndicales et sociales	page 06
Actions syndicales	page 09
Bourse de l'emploi	page 12
▼ Temps partiel	
Revue de presse	page 13
▼ Vendeurs Produits et services	
Commission du 24 avril	page 15
▼ Capital et Economie	
Actualités économiques	page 17
Actualités boursières	page 18
▼ Kiosque à journeaux	
Nouvelles d'ici et là	page 21



**22 mai 2008  
à la manif !**

**«RENDEZ-VOUS 2008»  
POUR LA DEFENSE  
DE LA RETRAITE SOLIDAIRE !**



# Fais les valises !

*par Serge Corfa*

*Dés que mon épouse apprend que Bernard Arnault entre au conseil de surveillance de Carrefour elle me dit "Serge, fais les valises, on rentre à Paris".*

*Qu'est-ce qui peut pousser mon épouse à plagier le secrétaire du parti des prolétaires alors qu'un des hommes le plus riche du monde s'installe tranquillement dans un des fauteuils de Carrefour.*

*Veut-elle qu'on monte à la capitale pour faire rendre gorge à ce capitaliste qui veut faire de l'or avec ses actions Carrefour et tant pis pour les dégâts colatéraux .*

*L'age du PDG, 60 ans en 2009, lui rappelle-t-elle la manif du 22 mai sur les retraites.*

*Pris par la fièvre du nord se souvient-elle que l'homme est né à Roubaix.*

*Nenni camarade, de Bernard elle n'a retenu que Vuitton, Dior, Chaumet, Berluti, Kenzo, Givenchy, Guerlain, Sephora sans oublier La Samaritaine .*

*Sacrée Liliane déjà à feuilleter "le Figaro Madame" revue de mode et de luxe !*

*Dans un édito, copiant le premier d'entre nous, j'envisageais de demander à José Luis de nous prêter sa villa en Espagne.*

*Cette fois nous allons demander à Bernard quelques babioles; parfums, sac, montre, chaussures et le tout en buvant un Moët et Chandon ou une Belvédère .*

*Nicolas visitant une usine Vuitton a eu droit à un beau sac pour Carla. Pourquoi pas être le nouveau **Bling bling** avec une belle TagHeuer !*

*Voici trois mois nous faisons la une des journaux et expliquions comme il était difficile de vivre avec moins de 1200*

*euros par mois... on ne savait pas que ce n'était le prix que d'un sac Vuitton.*

*Etre acheté par un homme qui possède 26 milliards d'euros et dans le même temps se féliciter d'avoir obtenu 14 000 euros pour les salariés de Marseille Gd Littoral. C'est le grand écart !*

*Aujourd'hui la 7ème fortune mondiale vient arrondir ses fins de mois chez Carrefour.*

**Entrepreneur ou rapace ?**

*Des gros mots ? Pas si sur la question n'est pas anodine.*

*Ou Mr Arnault vient récupérer son investissement et pour faire remonter l'action il vendra les appartements comme il l'a fait pour le groupe Boussac et puis s'en ira acquérir d'autres valeurs*

*Ou il vient aider Carrefour sur le long terme et comme pour LVMH il fera de l'entreprise le leader sur le marché .*

*En son temps Jean-Charles Naouri financier se prit au jeu de la distribution et sut devenir le toujours patron de Casino (mais que 57e fortune française).*

*En tout état de cause Bernard Arnault ne nous fera pas de cadeau et Liliane attendra longtemps son sac de voyage Alma.*

*A moins que comme lui en 81 après l'arrivée de la gauche au pouvoir nous nous exilons pour faire fortune aux Amériques.*

*Mais notre exil risque de s'appeler licenciement économique et les Assedic n'ont jamais été le début d'une fortune.*

*Allons de ce pas négocier les accord de GPEC et de méthode qui prennent fin le 31 décembre 2008, ils seront bien utiles.*

*Ou mieux mobilisons nous pour ne pas avoir à faire nos valises !*



A visiter d'urgence:  
<http://www.lvmh.fr/>

## Qui n'a pas connu les colères d'Yves !

*La CFDT accueille parmi elle des salariés venus de tout horizon et de tous pays.*

*Toutes les religions y sont présentes.*

*La foi de chacun est respecté mais reste personnel dans une organisation syndicale attachée à la laïcité, un des fondements du congrès de la décon-fessionnalisation en 1964.*



**Employé Carrefour, militant CFDT, prêtre ouvrier, et bon camarade Yves à l'honneur des colonnes du Parisien.**

**Ca valait bien un détour et une entorse à la laïcité chère à la CFDT**

Quand Carrefour achète Euromarché en 1991 il trouve dans ses bagages le magasin de Saint Briec Languieux ouvert en 1970 qui sur 9640 m2 emploie aujourd'hui 350 salariés.

Pour la CFDT, l'arrivée des 8 sections Euromarché, lui permet de doubler son audience et de compter ainsi une vingtaine de sections chez Carrefour. Bien nécessaire car le rachat a des conséquences sociales importantes (vente, licenciements) et mobilise les énergies.

A St Briec, section syndicale mise en place dès 1971, la CFDT fait jeu égal avec la CGT. Yves, syndiqué à la CFDT depuis 1978, vient tout juste d'intégrer l'enseigne et en est le nouveau délégué syndical.

Les responsables CFDT constatent rapidement le potentiel de ce militant. Dès 1998 il prend place au sein du Conseil CFDT Carrefour mis en place pour coordonner l'action des sections dont la plupart viennent de sociétés différentes (Euromarché, Sogara, Sogrammo, Carcoop, Montlaur...).

Militant syndical il mène plusieurs grèves dans son magasin pour défendre le droit des salariés et ses colères contre l'injustice reste dans certaines mémoires. En 2000 il négocie les accords des 3 magasins de la société Chareton racheté par Carrefour. Secrétaire du syndicat CFDT des côtes d'Armor il met en place la sec-

tion de Paimpol et d'autres sections en sa qualité de développeur. Défenseur prud'homme il initie des procès contre Carrefour (ex Chareton) qui ont à ce jour rapporté des milliers d'euros aux salariés des ex magasins Chareton.

Si dans son magasin sa vocation religieuse est connue, au niveau national peu de militant savent qu'il compte parmi eux un prêtre ouvrier. Le "secret" avec cet article est éventé mais Yves n'a jamais fait de prosélytisme et sa foi il la met tout entière au service du monde du travail, comme avec lui de nombreux prêtres qui dans les années 70 se sont engagés à la CFDT ou à la CGT. On les appelait les "curés rouge" !.

Après avoir pris une préretraite progressive et laissé sa place à plus jeune que lui dans la conduite de la section le temps pour lui de prendre sa retraite est venue. En septembre 2007 200 militants CFDT ont fêté son départ discours, cadeaux tous étaient là...

Mais coup de théâtre Yves a décidé de rester jusqu'au bout. En effet, sujet oh combien d'actualité, il lui manque des années de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein mais surtout il y a tellement de travail à faire pour aider les plus défavorisés ...

**Tiens parions que le 22 mai on le trouve à la manif !**

*Ordonné en 1974, le père Rio a choisi d'exercer sa vocation comme prêtre-ouvrier pour « assurer la présence de l'Eglise dans le monde du travail ». Ce fils d'agriculteurs bretons, âgé de 61 ans, a commencé comme chauffeur-livreur pour une enseigne d'alimentation et de prêt-à-porter aujourd'hui disparue : Aux Dames de France. Licencié dans les années 1980, il s'est retrouvé magasinier dans une grande enseigne de meubles avant de rejoindre l'hypermarché qui l'emploie depuis 1991. Bénéficiaire d'un dispositif de préretraite progressive, Yves Rio travaille désormais à mi-temps et vit chichement, comme tous ceux qui gagnent 1 000 € net par mois ».*(Extrait du Parisien)



### La double vie d'Yves, prêtre et employé d'hypermarché



**Société**  
**La double vie d'Yves, prêtre et employé d'hypermarché**  
 samedi 17 mai 2008 | Le Parisien  
 de PHILIPPE BEVET  
 de LUCAS CHARLES BRIENS  
 de JUDITH  
 Facteurs, ajusteurs, aides-soignants ou employés d'hyper, comme Yves Rio. Les prêtres-ouvriers de France, qui se réunissent aujourd'hui, ont fait vœu de vivre leur foi auprès du monde ouvrier. Mais ils sont de moins en moins nombreux.  
 NICOL ROMAIN, 31 ans, croix autour du cou : lorsque les clients apportent à réparer leur lecteur de DVD au service après-vente de Topcar Carrefour de Saint-Briac (Côtes-d'Armor) aucun signe ne leur laisse deviner que derrière le comptoir, avec son feu-vert aux couleurs de la grande chaîne de distribution, Yves Rio est... prêtre. Et comme la plupart de ses aînés confrères, ce curé sans paroisse participe à partir d'aujourd'hui aux Rencontres nationales des prêtres-ouvriers à Ecauly (Pyrénées).  
 Ordonné en 1974, le père Rio a choisi d'exercer sa vocation comme prêtre-ouvrier pour « assurer la présence de l'Eglise dans le monde du travail ». Ce fils d'agriculteurs bretons, âgé de 61 ans, a commencé comme chauffeur-livreur pour une enseigne d'alimentation et de prêt-à-porter aujourd'hui disparue : Aux Dames de France. Licencié dans les années 1980, il s'est retrouvé magasinier dans une grande enseigne de meubles avant de rejoindre l'hypermarché qui l'emploie depuis 1991.  
 Bénéficiaire d'un dispositif de préretraite progressive, Yves Rio travaille désormais à mi-temps. « En tant que prêtre, je suis d'abord un homme qui mène la vie ordinaire de millions de gens », raconte-t-il d'une voix posée. Propriétaire d'une petite maison, cet homme de Dieu porte « avec chichement, comme tous ceux qui gagnent 1 000 € net par mois ». Militant syndical à la CFDT, il consacre une partie de ses journées à la défense des salariés aux prud'hommes, ce qui n'est pas une mince affaire dans « le monde de plus en plus dur de la grande distribution où la hiérarchie, qui me considère d'ailleurs plus comme un syndicaliste, mise davantage sur l'individualisme que sur le collectif », observe-t-il.  
 « Apporter une présence »  
 Si ses collègues qui le tutoient, l'appellent par son prénom sans jamais lui donner du « mon père », il se souvient qu'à la faveur de la pause il peut se confier à lui dans les moments d'effacement. « Certains me demandent de prier pour eux, j'essaie à travers l'accueil des autres, d'apporter une présence humaine et solidaire. »  
 Le dimanche, Yves Rio donne un coup de main aux paroisses regroupées de Mu-de-Bretagne et Lizio (Côtes-d'Armor) en célébrant la messe. En Irlande, quatre ans de ministère, celui qui a choisi de « vivre son sacerdoce au milieu des gens » assure n'avoir jamais regretté de ne pas être devenu curé (un prêtre dote d'une paroisse).

**Harmonisation des accords Carrefour/Hyparlo**

*L'harmonisation des accords sonne d'une certaine façon la fin d'Hyparlo,*

*mais c'est aussi de nouvelles conquêtes sociales.*

*Les salariés Hyparlo prennent aujourd'hui leur place, toute leur place dans le groupe Carrefour.*

*Comptoirs moderne, Montlaur Euromarché, Chareton, Continent, Coop, Cateau...*

*Carrefour est composée de dizaines de sociétés aujourd'hui disparus*

# Une harmonisation pour aller de l'avant !

## Les salariés Hyparlo rejoignent les accords Carrefour

*Aucun salarié Hyparlo n'a souhaité le mariage forcé avec Carrefour.*

*Aucun salarié Hyparlo ne souhaitait bénéficier du management Carrefour*

*Aucun salarié Hyparlo n'était demandeur des accords Carrefour.*

*Hyparlo ne s'est jamais vanté d'avoir un 1/4 d'heure d'avance comme Carrefour mais entre un management "familial" et un bon accord d'entreprise les salariés y trouvaient leur compte.*

*Mais voilà Hyparlo n'existe plus et ses 12 magasins sont une goutte d'eau dans le groupe Carrefour et ses 200 hypers et milliers de magasins.*

*Depuis un an les négociations sociales n'étaient plus que l'ombre d'un passé révolu. Nous n'avancions plus et nous ne pouvions rester ainsi. Ainsi l'accord temps partiel 2008 ne s'appliquerait pas aux salariés Hyparlo faute d'accord commun.*

*Il fallait donc, pour continuer, aller de l'avant intégrer les négociations Carrefour et négocier au mieux l'harmonisation des statuts Carrefour et Hyparlo.*

*Non vous ne trouverez aucun délégué CFDT Hyparlo qui vous dira qu'ils sont satisfaits. Au delà du calcul arithmétique des avantages et des inconvénients*

*l'affectif l'emporte.*

*Avec cet accord c'est la fin d'une histoire, la fin d'un accord d'entreprise que les délégués ont créés de toute pièce rejoignant voir dépassant les accords Continent puis Carrefour.*

*Les délégués ont aujourd'hui négociés un accord qui intègre les salariés des 12 magasins Hyparlo aux accords Carrefour tout en conservant aux anciens la plupart des avantages acquis.*

*Si dans notre caddie on trouve des produits Carrefour avantageux par contre quelques produits Hyparlo disparaissent et ne sont pas remplacés.*

*Au final l'équipe CFDT estime que ce nouveau caddie est financièrement plus favorable pour la très grande majorité des salariés.*



*Allons résolument de l'avant pour prendre notre toute notre place chez Carrefour. Nos collègues des autres magasins nous attendent, ils sont passés par là, avec eux nous obtiendrons d'autres avancées c'est le pari que nous faisons.*

*Après consultation du CCE, l'accord a été signé le 14 mai 2008 par 4 organisations syndicales CFDT, FO, CFTC, CGC. La CGT comme à son habitude n'a rien signé.*

### Orléans: évolution de carrière



Vous avez 25 ans, caissier temps partiel chez Carrefour et vous avez envie d'évoluer dans votre vie professionnelle. Pourquoi ne pas utiliser le DIF et faire dans un premier temps un bilan

de vos compétences.

Vous en parlez à votre manager au SIPP et vous lui adressez une lettre:

"Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), je sollicite par la présente votre accord pour pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences d'une durée de 24 h, dispensée par le SeFCo.

Je souhaite réaliser cette formation dans le cadre de ma réorientation, mentionnée lors de mon SIPP avec mon manager.

Je demande que mes heures de formation soient décomptées de mon crédit d'heures acquis au titre du DIF et qui est à ce jour de 50.86 heures. Je vous joins également le devis de ce bilan."

#### Réponse de la Direction

Monsieur,

*Nous regrettons de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande de formation élaborée dans le cadre du DIF.*

*En effet, cette demande se situe en dehors des priorités définies par le magasin/service...*

Voici comment chez Carrefour on traite les jeunes. Vous êtes à temps partiel et sans aucun espoir de carrière, restez y, votre avenir n'est pas notre priorité !



### Monaco

**Salaires, retraites, emplois: les syndicats dans la rue**

Une manifestation interprofessionnelle le 7 mai 2008 dans la principauté, a réunie de 1 000 à 3000 salariés dans la rue.

« La Fédération patronale monégasque nous a insultés en nous traitant de salariés au paradis. S'il y a un paradis ici, c'est celui du patronat ! »

lâche au micro Betty Tambuscio, secrétaire générale adjointe de l'USM.

A Carrefour le syndicat (SBM) a appelé à 2h de débrayage, mais le mouvement a peu été suivi par les salariés.

### Amiens

Lors d'une réunion exceptionnelle du comité d'entreprise la direction a informé les élus que le magasin fermerait ses portes le vendredi à 21 heures au lieu de 22 h, une bonne chose pour les salariés !

### Chartres

**Des rappels que l'on ne devrait pas faire !**

Au cours des derniers mois, les élus CFDT sont sollicités par des salariés qui ont des difficultés pour prendre leurs jours d'absences autorisées, afin d'assister aux obsèques d'un membre de

### Toulouse Purpan, nouvelle section CFDT

**113ème section syndicale CFDT**

Dans ce magasin ouvert depuis 1970, 360 salariés sont employés sur 8275 m2.

**La CFDT vient de nommer Emmanuel Farre délégué syndical CFDT vendeur produits et services GEM.**





leur famille.

Les managers concernés (qui se reconnaîtront) commencent par annoncer que les salariés concernés n'ont le droit à aucun jour, suite à quoi nous sommes obligés de faire une photocopie de la convention collective, ce qui débloque généralement la situation.

Humainement, ce genre de réaction est inacceptable. Il

n'est quand même pas difficile de jeter un oeil à la convention collective avant d'apporter une réponse négative.

## Mise à pied

Le chef de caisse de ce magasin à été mis à pied pour non respect de la procédure (acceptation de cadeau fournisseur).

Pendant les vacances du directeur la décision a été prise par le DR.

Pour la p'tite histoire il s'était déjà fait remonter les bretelles pour le même motif 15 jours avant.

Cette fois ci, à la demande de la sécurité du magasin, la Police est venue perquisitionner son véhicule.

Visiblement il n'est pas licencié mais il est semble-t-il en arrêt maladie.

La section se pose quelques questions sur les faits réels commis par ce jeune cadre, de 24 ans et se demande si les faits plutôt bénins qu'ils ont constaté, rien à voir avec des vols ou de pots de vin, valent tout ce zèle. A suivre...

## Saint Egrève

**Planning horaires, rien ne va plus. La section écrit à la DRH.**

Nous souhaitons vous interpeller sur les changements d'organisation (planning général service bazar) que notre hiérarchie nous a remis le lundi 29 mars 2008.

Ce planning général applicable à partir du 19 mai 2008 comprend les semaines 21, 22 et 23. Après avoir pris connaissance des nouveaux horaires de travail, nous voulons vous alerter sur les contraintes que ces changements d'horaires vont avoir sur notre vie familiale et notre santé. En effet :

- La modulation des horaires de travail est très contraignante. Le fait de travailler le matin très tôt, puis le lendemain dans l'après-midi jusqu'à la fermeture rend impossible l'organisation de la garde de nos enfants, sans compter la pénibilité liée au

rythme du travail et le fait de travailler dans une même semaine avec des horaires différents d'un jour à l'autre.

- Les modes de garde n'étant pas extensibles, il est très difficile de trouver des personnes qui puissent garder en début ou fin de soirée nos enfants. D'autant qu'aucune rémunération complémentaire n'est prévue pour compenser cette nouvelle organisation ;

- Les temps de repos dus aux changements d'horaires, les surcharges de travail dues aux nouvelles implantations et le manque de personnel vont contribuer à terme à générer des mauvaises conditions de travail (stress).

- De plus, nous attirons votre attention sur le fait que ces horaires, de par le principe même de la modulation imposée seront changés à la quinzaine, ce qui constitue une contrainte supplémentaire.

Nous pensons que les horaires de travail doivent être planifiés en tenant compte de nos observations (pénibilité, qualité de vie au travail) de la vie sociale et familiale (articulation entre vie professionnelle et vie privée) et les effets globaux sur la santé.

Toutes ces raisons nous poussent à vous demander de revoir l'organisation de notre service pour permettre la prise en compte de ces contraintes. Nous comptons également solliciter le C.H.S.C.T de l'entreprise pour que ce dernier puisse diligenter une étude pour prendre en compte l'ensemble de ces changements.

Dans l'attente de votre réponse écrite, nous vous prions de croire Monsieur le Directeur, à nos sincères salutations.

### Notes CFDT Hyparlo:

*Concernant la modulation du temps de travail il y a des règles à respecter avant la mise en place.*

*Chaque établissement établit au 1er avril un programme annuel de modulation (chez Carrefour courant Avril) Période de référence du 1er juin au 31 mai Cette programmation indicative est soumise pour avis avant sa mise en œuvre au comité entreprise et par voie d'affichage, aux salariés avant le début de la période de référence.*

*Chaque établissement peut modifier le programme annuel avec un délai de prévenance de 1 mois (chez Carrefour 15 jours) les modifications font l'objet d'une consultation au comité d'entreprise*



## Villiers en Bière

### L'inspection du travail de Seine et Marne met en demeure Carrefour de respecter la loi.

Je suis saisi par le délégué syndical CFDT de votre magasin concernant la prise des 6 jours de RTT, dits «jours de repos supplémentaires », accordés en application de l'annexe 1 (employés ouvriers) Titre 33 de la convention collective.

Il semble que très officiellement il soit obligatoire de prendre ces 6 jours de manière consécutive, alors que certains salariés, au cas par cas, peuvent prendre ces jours en plusieurs fois.

En outre il semble que la prise de ces jours soit décomptée comme pour la prise des jours de congés payés habituels (en jours ouvrables, y compris pour les temps partiels).

Je vous rappelle qu'il est de jurisprudence constante que ces jours de repos supplémentaires (valable aussi pour les jours d'ancienneté) ne sont pas à considérer comme des congés payés, puisque ces «jours de repos rémunérés à vocation compensatrice ne peuvent être décomptés que sur des jours durant lesquels il est normalement prévu que le salarié travaille» (Cass soc. 18/10/2006 n°04-46158 Carrefour Hypermarchés France).

Dès lors je vous demande de faire application de ce principe reconnu par la jurisprudence en application des textes légaux, et de ne décompter les jours de repos supplémentaires que sur des jours normalement

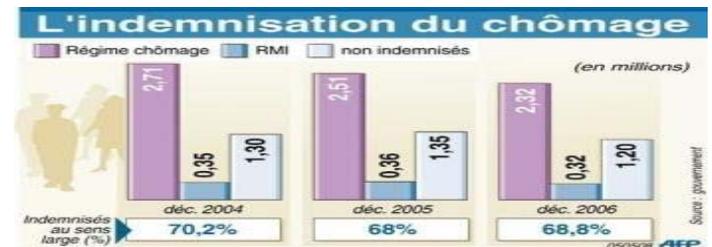
travaillés. D'autant qu'il apparaît dans la pratique que cela se fait pour certains salariés et pas d'autres.

Je vous prie donc de me tenir informé du délai dans lequel vous comptez mettre en œuvre cette exigence légale.

## Ouverture dominicale

La proposition de loi sur l'ouverture dominicale des magasins devrait être examinée en juin ou juillet, selon le calendrier parlementaire.

L'évolution de la loi sur l'ouverture dominicale, qui a été abandonnée dans le projet de loi de modernisation de l'Economie, devrait tout de même être étudiée d'ici l'été via une proposition de loi du député UMP des Bouches du Rhône, Richard Maillé et devrait venir en discussion d'ici l'été, a indiqué le secrétaire d'Etat au commerce, Hervé Novelli. «Il est clair pour le gouvernement que cette proposition de loi soit discutée. La loi actuelle, avec une centaine de dérogations, est inadaptée, on empêche les gens de travailler, d'avoir du pouvoir d'achat supplémentaire, on empêche les gens de consommer et les entreprises de faire de chiffre d'affaires ».



## Evolution du Smic

Hausse automatique au 1er mai 2008, en raison de l'inflation

Smic horaire brut  
8,63 euros  
contre 8,44 euros  
depuis 2007

Les hausses du Smic en %



## Smic et forfait pause ... suite

### Evry Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation Professionnell de l'Essonne

Le 11 mars 2008 j'ai transmis un procès-verbal au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Evry sis Rue des Mazières - 91012 EVRY-CEDEX, relatif à l'entreprise CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS sise 1 rue Jean Mermoz St Guénault 91 EVRY dont vous êtes salarié et au sein de laquelle vous assurez le mandat de délégué syndicale pour la CFDT.

Ce procès-verbal porte sur les infractions constatées dans l'établissement du centre commercial EVRY 2 : Infractions aux règles relatives au paiement du SMIC Article L.141-1 à L 141-9 du code du travail, Article D 141-3 du code du travail

Je vous informe de votre possibilité de vous porter partie civile par simple courrier adressé à Monsieur le Procureur de la République en indiquant dans votre courrier les références du procès-verbal.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. **L'Inspectrice du travail**

## Gruchet le Valasse

L'inspecteur du travail à relevé le non respect du SMIC sur 3 salariés



## Coop Atlantique

### Arrêts de travail pour de nouvelles négociations sur les salaires dans le groupe Coop Atlantique

Force ouvrière ne s' associant pas à cet appel.

Ce groupe coopératif de la distribution alimentaire, gère 330 magasins dans 13 départements du centre-ouest de la France et y emploie 4400 salariés. Sept hypermarchés sont des franchisés à l'enseigne Carrefour (Saintes, Périgueux, La Roche sur yon, Vierzon, La Rochelle, Limoges St Junien), deux entrepôts a Saintes, Ingrandes (Vienne) et Condat (Haute-Vienne). Le siège social se situe à Saintes.

### Saintes

À l'appel de la CGT et de la CFDT, une partie des 220 salariés du Carrefour de Saintes (17) ont débrayé 2 jours, comme une trentaine de leurs collègues de Carrefour Périgueux et d'autres encore

### La Roche sur Yon

A l'appel de la CFDT, la mobilisation était forte avec « 70 % des salariés en grève (l'enseigne emploie 140 personnes, encadrement, CDD et intérim compris) », souligne **Alexandra Launay, déléguée syndicale CFDT.**

« Nous demandons une augmentation de + 3 % et 50 €. Or, les propositions de la direction sont jugées insuffisantes même s'il y a eu des avancées, reconnaît Monique Chabot.»

Une deuxième revendication est à l'origine du conflit social d'hier : l'obtention de contrats à temps partiel qui ne soient pas inférieurs à 30 heures : « Pour la CFDT, cette situation est inacceptable. Il faut que cesse la précarité », indique Monique Chabot, déléguée syndicale centrale.



## Vannes

### Les salariés débrayent le 17 Mai pour donner un avertissement. .

Aux caisses les caissières viennent de subir 3 semaines d'enfer avec des files d'attente de 6 chariots sans interruption.

Aucun remplacement des absences, des caissières qui craquent d'autres qui ont des tendinites. Il en est de même en rayons où les heures travaillées manquent .

Peu de revendications mais elles sont essentielles pour le personnel. Aux revendications locales les salariés y ajoutent la question salariale. Ils demandent au directeur d'intervenir auprès de la direction générale pour la réouverture rapide des négociations salariales. 63% des salariés de Carrefour Vannes sont concernés par la grille de salaire au smic.

### Conditions de travail

Venant s'ajouter au mauvais climat régnant du fait de la perte du pouvoir d'achat, les conditions de travail se dégradent.

Pendant les longs WE des 1er et 8 mai les absences (congés payés, récupérations, maladies, etc...) n'ont pas été remplacées alors que l'affluence, prévisible, était en forte augmentation.

Le personnel a donc subi les fortes réclamations des clients qui demandaient que soit effective la clause Carrefour qui veut qu'il n'y ait pas plus de 10 mn d'attente aux caisses et plus de 2 chariots (ce nombre ayant été largement dépassé).

Pour cette semaine les problèmes risquent d'être les mêmes. Par exemple, au secteur caisses, il va manquer 700 h travaillées du fait de ces absences non remplacées, et, de plus, les horaires de travail remis aux caissières sont minorés par rapport à leur contrat

de base.

**Pour mémoire nous vous rappellerons qu'entre janvier 2007 et janvier 2008 la productivité a progressé de 32% alors que pour la même période le nombre d'heures travaillées augmentait de 1,4%, qu'entre février 2007 et février 2008 elle a progressé de 8,6% alors que pour la même période le nombre d'heures travaillées diminuait de 4,68%.**

Nous comprenons les impératifs économiques de l'entreprise mais nous ne pensons pas que le mécontentement de la clientèle soit une bonne chose pour qu'ils restent clients de Carrefour.

**Nous demandons donc que soient remplacés les heures manquantes dans les différents secteurs.**

D'autre part, le responsable caisses, fait pression sur les caissières pour qu'elles ne ferment leur caisse que 5 mn avant leur fin de journée. Ces 5mn ne sont pas suffisantes pour effectuer la fermeture de fin de journée.

**Nous vous demandons** de lui rappeler que nous avons un accord vieux de plus de 30 ans permettant aux caissières de fermer leur caisse un quart d'heure avant leur fin de journée. Lui rappeler également que s'il veut remettre cet accord en cause il lui faut le dénoncer dans les formes et motiver cette dénonciation, puis renégocier un nouvel accord avec les représentants des organisations syndicales.

## Dialogues

Alors que vous prônez le dialogue, ce dialogue est pratiquement inexistant avec certains managers, aussi bien pour le personnel que pour ses représentants.

**Nous vous demandons donc d'intervenir auprès de ces managers pour qu'ils sachent qu'une bonne ambiance commence par l'écoute de leurs salariés.**

## Institutions

Nous voulons également vous rappeler le travail « bâclé » par plusieurs de ces managers pour la préparation du plan de modulation 2008. Nous y voyons de leur part, non seulement un manque de réflexion sur le commercial et les conditions de travail de leurs salariés, mais un mépris du Comité d'Etablissement qui doit être consulté sur ce plan. Nous avons été obligé de vous demander de revoir ce plan à une prochaine réunion ce qui, vous en conviendrez est pour le moins anormal.

**Le 17 mai la direction a refusé de revoir une délégation du personnel**



## Marseille Grand Littoral

**11 000 euros, c'est la somme des dons que les caissières de Carrefour Grand-littoral, qui avaient fait grève pendant 16 jours en février dernier, ont reçus par l'intermédiaire de leurs syndicats.**

Carrefour Grand Littoral dans les quartiers Nord de Marseille, aujourd'hui en France tout le monde connaît. Les caissières ont vu défiler, en février, tous les plus grands médias nationaux. Elles ont fait l'actualité du JT de Jean-Pierre Pernaut sur TF1 et squatté les Une du Monde qui titrait sur le travail précaire et les temps partiels.

"On a touché l'image de Carrefour. Le portefeuille, ils s'en foutent. Y'a plus un reportage où on ne parle pas de la caissière! Ça s'était jamais vu!", témoigne **Smail Ait Atmane, délégué du personnel CFDT**. "Dix jours de grève, calcule-t-il, équivalent à 350 euros net de retenues salariales", parfois la moitié d'un salaire pour un temps partiel.

Elles, ont cessé le travail pour protester contre la faiblesse des salaires et la dureté des conditions de travail. Comment éponger ces 16 jours de grève, quand on gagne moins de 1000 mensuels à plein-temps, avec pour certaines un budget essence qui avoisine les 200€ ("À Marseille, les loyers sont trop chers, on doit habiter à 30 km", confie une caissière) ?

Le collectif 13 Droits des femmes a voulu montrer sa solidarité, en lançant un appel au soutien des caissières de Carrefour Grand Littoral. "Les réponses et les chèques ont afflué", n'en revient toujours pas Geneviève Couraud, membre du collectif. Au local de la CFDT, dans les coulisses de l'hypermarché, Djamilia Fadlha recompte les chèques et lit les petits mots qui les accompagnent : "L'Union

départementale de la CFDT a récolté 9500€ par ce soutien, dont 1500€ ont été donnés dans une manifestation des retraités à Marseille. Nous allons répartir les dons équitablement." L'Union locale de la CGT a récupéré pour sa part 1500€.

Au total, 93 donateurs, de la France entière, Chtis, Bretons, Parisiens ou Aubagnais, tous ont signifié, sur du papier à lettres, des post-it, des feuilles à carreaux découpées, que les caissières n'avaient pas fait "tout ça pour rien." Pour l'honneur et la dignité bien sûr. "Mais surtout pour l'élan que ça a donné à d'autres salariés exploités !, Courage"; "vous êtes admirables", "vous m'avez émue"... ou encore "dans ces temps de sarkozysme triomphants, conservons l'espoir"

**A cette somme il convient de rajouter 3711,27 euros récoltés par 18 sections CFDT Carrefour**



## Waterloo Mt-St-Jean (Belgique)

### Piquets de grève levés au Carrefour

Les piquets de grève ont été levés vers 15H devant le magasin Carrefour de Mont-Saint-Jean, à Waterloo (Brabant wallon) qui emploie un peu plus de 300 travailleurs.

En front commun, les syndicats protestaient contre l'externalisation au profit de la société Phone House d'une partie des activités du service Electro-Photo-Communication-Son (EPCS) avant qu'une convention soit signée avec la direction pour donner des garanties au personnel de Carrefour. Des garanties jugées suffisantes ont été obtenues de la direction dans le cours de la journée.

Ce document porte essentiellement sur trois points : la garantie d'emploi pour le personnel de Carrefour malgré l'externalisation d'une partie de l'activité EPCS, des formations spécifiques prévues pour le personnel et un statut équivalent pour tous les travailleurs affectés au service EPCS.



## Convention Nationale Carrefour Mission Handicap 28 mai 2008

Il y a bientôt dix ans, Carrefour Hypermarchés France signait son premier accord triennal d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées "Mission Handicap 1999 – 2001".

Aujourd'hui, avec la signature du 4<sup>e</sup> accord, Carrefour a l'ambition d'aller encore au-delà du respect des quotas nationaux et du pur engagement citoyen.

Au fil du temps, l'expérience nous a en effet montré qu'une politique volontariste de recrutement, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des salariés en situation de handicap apportait à terme une nouvelle richesse, humaine et professionnelle, liée à la différence.

"Des vies différentes, une richesse à partager", tel sera donc le nouveau mot d'ordre relayé au sein de nos 194 magasins, notre siège et l'ensemble de nos établissements tout au long des trois prochaines années.

Afin de vous présenter notre bilan "Mission Handicap 2005 – 2007" et vous faire partager les nouveaux engagements de Carrefour Hypermarchés France, j'ai le plaisir de vous convier à la Convention Nationale Mission Handicap 2008.

**Alain Souillard**, Directeur Exécutif Carrefour Hypermarchés France

**Berthe Depaquis**, Responsable Mission Handicap

## Revendications

Les emplois vacants ou créés, les possibilités de contrat à temps complet ou à durée indéterminée doivent être proposés en priorité aux salariés du magasins, des hypermarchés, du groupe (bourse de l'emploi) puis seulement à l'extérieur via l'ANPE.

Les postes à temps complet libres ou créés devront en réservés aux salariés à temps partiel. Chaque refus doit être motivé par écrit.

Les mutations volontaires inter magasins et inter format doivent être facilités par la mise en place d'une procédure rapide et simple de mutation entre magasin mais aussi filiales.

*Pour la CFDT il est urgent d'optimiser la bourse de l'emploi dans tous les établissements et de permettre l'accès de cette bourse aux employés.*

*Actuellement seuls les managers peuvent dans les hypermarchés et dans les supermarchés accéder à la bourse de l'emploi.*

*La CFDT demande que la Bourse de l'emploi soit diffusée et affichée dans les magasins, ce qui n'est pas le cas.*

*La mise en place d'une borne intranet, en libre service, dans chaque établissement permettrait d'ouvrir intranet à tous les salariés et non seulement aux cadres.*

*La CFDT demande qu'un accord prévoit les modalités de mutation pour les employés*

## Hérouville et mutation

Un ordinateur vient d'être installé dans la salle de repos du magasin d'Hérouville afin de permettre au personnel de consulter la bourse de l'emploi (BDE). Une première puisque les employés des hypermarchés ne peuvent toujours pas consulter cette bourse mise en place par Promodès et ce malgré les demandes répétées de la CFDT.

Il reste maintenant à l'entreprise à équiper tous les établissements et de négocier des accords permettant aux salariés une mobilité volontaire dans un des 1699 établissements du groupe en France.

Rappelons qu'il n'y a toujours aucune possibilité de passer d'un magasin à un autre ou d'une filiale à une autre. Les directeurs refusent systématiquement les mutations bien que l'article 41 de l'accord d'entreprise précise: *La mutation souhaitée par un salarié et acceptée par la hiérarchie n'entraînera pas de rupture de son contrat de travail et fera l'objet d'un avenant fixant les conditions de cette mutation.*

## La Bourse de l'emploi

### Moyens d'information sur les postes disponibles

Cet Outil créé par Promodès en 1994 a été mis en mis en place sur l'Intranet Groupe en juillet 2000. A l'exception des postes de direction, les postes disponibles au sein des entités du Groupe en France font l'objet d'une parution dans la **Bourse de l'emploi**. On y trouve l'ensemble des postes disponibles (en moyenne 600 postes). **Cette parution est obligatoire.**

Cet outil permet de recenser chaque semaine et de manière exhaustive les offres de postes disponibles au sein du groupe par prospection auprès des établissements.

Les postes à pourvoir sont portés à la connaissance des salariés avant d'engager des recherches extérieures.

Cet accès est notamment destiné aux salariés appartenant à un métier sensible. Dans le cadre de la mobilité interne aucun poste à pourvoir au sein de la Bourse de l'emploi ne pourra être réservé au-delà d'un délai raisonnable fixé à un mois. Les entités ayant de nombreux postes à pourvoir mettent en place toutes les dispositions et moyens nécessaires et adaptés pour faire connaître leurs besoins.

Ces postes sont principalement proposés aux salariés qui ont des projets de mobilité et qui appartiennent à des métiers sensibles. Une information spécifique permettra de présenter à ces salariés, les passerelles vers ces postes, et les formations éventuelles pour y accéder.

En plus de sa disponibilité sur internet un document papier est envoyé aux responsables chaque semaine pour affichage dans tous les établissements du groupe.



The banner features the CFDT logo on the left, followed by the text '77 BOURSE DE L'EMPLOI' in large, semi-transparent letters. To the right is a small image of people. Below the banner is a navigation bar with five buttons: 'RECHERCHE', 'TOUTES LES OFFRES', 'OFFRES PAR REGION', 'MODALITES', and 'TELECHARGER TOUTES LES OFFRES'.

Du "temps partiel contraint" au "temps complet choisi"

# Le Monde

Du "temps partiel contraint" au "temps complet choisi" Mont Saint Aignan (Seine-Maritime)

Article paru dans l'édition du 04.05.08  
Bertrand Bissuel

Elles ont participé au "test" pour gagner plus. Annabel, Corinne et Martine travaillent à l'hypermarché Carrefour de Mont-Saint-Aignan, dans la banlieue nord de Rouen. Lorsqu'elles ont été embauchées comme "hôtesse de caisse", leur CDI prévoyait 30 heures de travail hebdomadaire. Et "850 euros net par mois", affirme Corinne, 44 ans.



En novembre 2007, la direction a proposé à une partie de ses salariés de faire 35 heures par semaine. Quatorze caissières ont donc complété leurs horaires en travaillant dans les rayons du magasin cinq heures par semaine. Annabel, Corinne et Martine sont donc passées au "temps complet choisi". Certains après-midis, elles quittent leur tenue de caissière pour se glisser dans un nouvel uniforme : t-shirt frappé du logo Carrefour et chaussures de sécurité. Les premiers temps, elles ont parfois dû lever les réticences de leurs nouveaux collègues : "Nous n'étions pas là pour prendre le travail des gens en place", raconte Martine, 48 ans.

Aujourd'hui, le bilan paraît plutôt concluant. "Nos collègues sont contentes", estime Catherine Adam, déléguée syndicale CFDT. Principal motif de satisfaction : "150 euros net en plus par mois, ça fait une différence", confie Corinne, seule avec trois enfants de 20, 17 et 14 ans. Martine, divorcée et une fille à charge, opine. Annabel, 37 ans, se réjouit de ce coup de pouce salarial pour "les loisirs et les extras".

Maintenant, il s'agit de diffuser dans 195 magasins "le temps complet choisi" pour les personnels de caisse, conformément à l'accord signé, fin mars, par Force ouvrière, la CFDT, la CFTC et le CAT,

cela d'ici à la mi-2009.

## "Polyactivité"

Le groupe entend ainsi mettre fin au "temps partiel subi". Les syndicats dénoncent depuis longtemps le phénomène, très répandu dans la grande distribution.

D'après Jean-Luc Masset, directeur des ressources humaines des hypermarchés en France, 35 % à 40 % des effectifs visés pourraient être intéressés par un passage aux 35 heures - ce qui prouverait que le temps partiel peut correspondre aux attentes de nombreuses caissières.

D'ici à la fin 2009, Auchan va proposer à ses 17 000 "collaborateurs" à temps partiel d'occuper un plein temps. Mais le dispositif s'applique d'abord aux quelque 8 000 personnes effectuant 30 heures et plus par semaine (celles qui travaillent moins de 30 heures l'ont demandé, donc leurs horaires sont a priori adaptés à leurs souhaits).

Une telle mesure pourrait attirer un tiers de la main-d'oeuvre à 30 heures et plus, selon Jean-André Laffitte, directeur des ressources humaines.

Chez Casino, les salariés qui le désirent pourront travailler 28 ou 30 heures hebdomadaires (au lieu de 26 ou 28). Un test a été mené, en 2007, dans une dizaine d'hypermarchés. Seulement 10 % des personnels y ont participé, d'après Yves Desjacques, directeur des ressources humaines.

Toutes ces actions contribuent à "réduire la précarité" et sont souvent appréciées des salariés qui en bénéficient, commente Aline Levron, secrétaire nationale du pôle commerce à la CFDT Services.

Claudette Montoya, de la CGT commerce et services, est plus circonspecte. Pour elle, les grandes enseignes communiquent sur le temps complet choisi afin de "se donner bonne conscience", car elles viennent de subir des mouvements de grève qui mettaient en cause les salaires, faibles, de la grande distribution.

## Le Télégramme

### Caissières, temps plein au choix

Chez Carrefour, Casino et Auchan, les caissières peuvent désormais choisir de passer à temps complet. Dans les deux enseignes présentes dans la région, l'accord qui concluait la négociation annuelle sur les salaires et les conditions de travail a été signé par cinq syndicats (FO, CFDT, UNSA, CFTC et Autonome) chez Casino et quatre organisations (FO, CFDT, CFTC et CAT) chez Carrefour. «

Les syndicats restent néanmoins vigilants. Ils rappellent que les mouvements de grève «historiques» de décembre et février derniers « ont mis la grande distribution dans l'œil du cyclone ».

**S'il n'avait comporté que le volet du temps partiel choisi, on aurait signé l'accord », souligne-t-on à la CGT.**

#### Un tiers des caissières intéressé

La polyvalence n'intéresse qu'une partie du personnel, comme le montrent les tests menés dans deux magasins du groupe Carrefour depuis septembre 2007, à Venette (Oise) et Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime). En Normandie, un tiers des caissières s'est dit intéressé, un tiers a désiré conserver un temps partiel, un tiers aurait souhaité passer à plein-temps, mais en restant aux caisses.

En Bretagne, Arnaud de Lauzières estime ainsi que 250 des 750 caissières des dix magasins du groupe pourraient être favorables au dispositif. « Mais si elles sont 500 à le vouloir, on y répondra favorablement. »

« À certains moments de la journée, nous avons besoin de beaucoup de monde aux caisses ; à d'autres, il manque du personnel dans les rayons », précise **Arnaud de Lauzières, le directeur régional de Carrefour.**

#### "200 euros de plus"

**L'hypermarché Carrefour de Languieux, près de Saint-Brieuc,** sera le premier magasin breton de l'enseigne à proposer du temps complet à ses caissières. Coup d'envoi au mois de juin.

Dans les jours qui viennent, Laurent Binetti, le directeur du Carrefour de Languieux, près de Saint-

Brieuc, va proposer un temps complet aux hôtes de caisse en contrat à temps partiel non choisi à trente heures par semaine. « Celles qui sont volontaires passeront à trente-cinq heures hebdomadaires », explique le patron de l'hypermarché. Elles passeront les cinq heures supplémentaires dans les rayons du magasin, au textile, aux produits frais ou autres secteurs d'activité.

### 34 caissières concernées

Sur les 72 caissières de l'hypermarché costarmoricain 34 sont concernées par le nouvel accord sur la généralisation du temps complet.

Martine, 52 ans, depuis quatre ans chez Carrefour, s'est d'ores et déjà portée volontaire : « J'élève seule mes trois enfants. Les cinq heures supplémentaires par semaine se traduiront par une augmentation de 150 à 200 euros sur ma fiche de paie. Et puis je suis contente de travailler aussi dans les rayons. »

La Ch'timi du magasin, à la facon de généreuse, a déjà fait ses calculs. Le supplément de salaire l'aidera à payer sa maison et à prendre un peu de loisirs. « Si je peux, je mettrai un peu d'argent de côté pour les études de mes deux derniers enfants de 17 et 13 ans. »

Pour Houria, 24 ans, caissière depuis deux ans, le passage de trente à trente-cinq heures est « carrément positif ». Elle élève seule sa fille de deux ans. « Financièrement, cela me fera du bien et me permettra de vivre plus confortablement avec mon enfant », explique-t-elle. « Je vais aussi pouvoir payer ma licence pour reprendre le volley et j'essaierai de mettre un peu d'argent de côté pour ma retraite ».

### Syndicats vigilants

**Cyrille Toulot, délégué CFDT du magasin,** parle d'une mesure intéressante, mais reste vigilant : « Il ne faudrait pas que les cinq heures servent seulement à arranger la direction. Pas question que les caissières jouent les bouche-trous avec des coupures trop décalées entre les deux activités. Ce sont souvent des mères de famille ».

Annie Calvary, déléguée CGT, veut des « contrats de trente-cinq heures clairs, pas seulement des avenants ».

Laurent Binetti (le directeur) va mettre en place une organisation du travail « la plus rationnelle possible » pour que le temps complet se généralise d'ici à juin 2009. « Dans nos plannings, nous ferons le maximum pour tenir compte des contraintes de la vie privée des caissières. »

## Un système opaque Des résultats économiques difficiles La CFDT intervient

*La garantie de rémunération à N-1 doit être prolongée.*

*La partie variable doit être calculée à partir d'éléments précis et vérifiables.*

*Les anciennes grilles de la radiotéléphonie doivent être modifiées*

*Pour les livraisons le retour aux prestataires magasins doit être envisagé.*

### Mise en place

M. Rey, directeur de l'EPCS, a reconnu les problèmes importants rencontrés lors du déploiement, les qualifiant même de dramatiques. Il a indiqué que le service informatique avait sous-estimé la façon dont REMU allait être sollicité. La situation devrait redevenir normal rapidement.

*La CFDT aimerait bien partager son optimisme, mais nous avons encore de nombreux exemples ou REMU ou les EEG (parfois les 2) ne fonctionnent toujours pas correctement près de trois mois après la mise en œuvre de l'accord.*

*D'ailleurs les étiquettes électroniques à 4 chiffres ne seront disponibles en magasin que courant juin (donc pas d'affichages à plus de 999€) !*

*Pour la CFDT, le système a été déployé dans la précipitation. Nous avons la désagréable impression que nous servons encore de test !*

### Situation économique

Sur Février et mars, l'EPCS a perdu près de 50 millions d'euros ! La direction explique ceci par les problèmes de pouvoir d'achat (le marché de la télé est notamment en forte régression), mais également par une communication catalogue peut-être insuffisante (50 % de pages catalogues en moins par rapport à 2007).

La Direction annonce un renforcement important des catalogues et des actes spots à partir d'avril. Il indique également que la tendance pour le mois d'Avril est nettement meilleure (+5%).

*Après avoir fait une intervention sur l'opacité du système (voir encadré), la CFDT a indiqué qu'il n'était pas normal*

*que les vendeurs payent les erreurs de communication commerciale de l'entreprise (même si une certaine part de la perte du CA est conjoncturelle).*

*La délégation a indiqué qu'elle souhaitait désormais que la direction EPCS assiste à l'intégralité des commissions de suivi (afin d'avoir affaire aux vrais décideurs de ce secteur).*

### Bilan 2007

#### Primes moyennes 2007.

Avant la mise en œuvre de l'accord, la CFDT avait demandé la moyenne des primes 2007. Ceci afin de pouvoir suivre l'évolution de la partie variable depuis la mise en place du nouvel accord.

Malheureusement, nous n'avons eu connaissance de ces éléments seulement 4 mois après le début de la nouvelle rémunération (malgré les dispositions prévues dans l'accord). Ce qui ne semble pas avoir inquiétés les signataires.

La CFDT réclame également depuis plusieurs années, que la direction communique aux partenaires sociaux, le salaire moyen d'un vendeur chez Carrefour.

En effet, avec un taux horaire à 7,95 € hors forfait pause (en dessous du niveau IA), nous pensons que les nouveaux embauchés ont vu leur rémunération considérablement diminuer ces dernières années (même s'ils bénéficient d'une garantie annuelle au IIIB).

Grâce à cet indicateur, nous aimerions donc pouvoir suivre l'évolution du métier. La direction ne semble pas pressée de nous communiquer ces chiffres...

## Premiers résultats

### 2 mois pour rien !

En février 2008, la prime moyenne avec RAIMU était de 380 €. En mars 2008, elle était de 397 €. Soit un écart d'environ 20% avec 2007.

De mauvais résultats qui s'expliquent par un CA en baisse, une communication publicitaire insuffisante, et un outil informatique défaillant.

Difficile donc, d'en tirer des conclusions. Le mois d'avril (nettement meilleur) permettra de comparer les primes de 2008 avec celle de 2007, dans des conditions d'exercice qui tendent vers le normal.

**La CFDT a demandé que la garantie de rémunération à N-1 soit prolongée. Ceci afin de prendre en compte les cafouillages des deux premiers mois.**

Pour la direction cette mesure n'est pas nécessaire pour l'instant....

### Améliorations proposées

La direction a apporté 4 «améliorations» au système :

- La modification des règles de prise en compte des ventes livrées. Les vendeurs seront désormais payés le jour de la vente (et non le jour de livraison.)

- La correction des paliers de rémunérations sur TV petits écrans. On ne nous a jamais communiqué ces paliers. Il est impossible de vérifier.

- La mise en place de rém. complémentaires sur certains produits. Les primes de 4 produits sont augmentés d'un bonus (incitation suppl. à la vente)

- De nouveaux services micro- informatiques. 5 formules d'assistance et d'installation micro sont proposés aux clients.

## Paliers de marge

Lors de la commission de suivi, la direction annonce qu'elle va améliorer le palier de marge de la famille « TV petits écrans ». C'est totalement surréaliste ! En effet Carrefour a toujours refusé de nous communiquer ces fameux paliers - comment pouvons-nous juger de leur véritable amélioration ?!

A la CFDT, on se doit d'être un peu plus vigilant et de permettre aux vendeurs d'avoir un minimum de contrôle sur leur mode de rémunération.

La partie variable doit être calculée à partir d'éléments précis et vérifiable. Ce n'est pas le cas. De plus, nous constatons que par le biais de ces améliorations, la direction commence à apporter des modifications à l'accord non contractuelles...

## Position CFDT

Comme l'a indiqué la CFDT dans son courrier du 25 avril 2008 à la Direction :

« nous vous rappelons que la cour de cassation a déjà précisé que la rémunération variable du salarié doit être fondée sur des éléments objectifs indépendants de la volonté de l'employeur, mais également que ces éléments doivent être précis et vérifiables.

Aujourd'hui, grâce à des paliers et des taux de marge qu'elle seule connaît, l'entreprise a la possibilité de contrôler à sa guise plus de 70 % de la prime. Cette situation n'est pas acceptable».

Ce que dénonce la CFDT dans ce courrier, ce n'est pas le système en lui-même ou le critère de marge utilisé, mais la possibilité qu'a Carrefour à tout moment, de fermer le « robinet » quand elle le juge nécessaire.

Nous regrettons d'ailleurs que les organisations signataires de l'accord (F.O. - C.G.C.) ne se joignent pas à notre demande sur ce point...

## Livraison à Domicile

Au moins de décembre, il était parfois impossible de joindre le service de livraison à domicile, les délais pouvaient atteindre parfois jusqu'à trois semaines !

La direction annonce un retour à la normale (délai de 72H)

Il est cependant difficile actuellement de rentabiliser la structure à cause de la baisse d'activité : une livraison coûte 59 € pièce à l'EPCS et il faut au minimum 12 livraisons pour rentabiliser un camion. De plus, il est difficile de trouver des prestataires.

*Commentaires CFDT : la structure LAD - 1 responsable, 2 personnes sur plateforme (Lyon et Villabé), 2 personnes au sièges, semble difficile à pérenniser.*

*A quand le retour aux prestataires magasins ?*

## Radiotéléphonie

La grille radiotéléphonie n'a pas été mise en œuvre le 1er avril comme le prévoyait l'accord.

Les raisons invoquées pour ce retard sont encore de nature informatique.

La CFDT regrette que les membres de la commission de suivi n'aient pas été avertis de ce retard (voir notre courrier du 3 avril).

Cela pose deux problèmes :

- la garantie de rémunération de 6 mois commence le 1er avril. La direction a indiquée qu'elle serait décalée mais il n'y a pas eu d'engagement écrit.

- la rémunération des vendeurs radiotél. est en baisse. Il est temps de changer les anciennes grilles qui ont du mal à garantir une rém. au niveau IIIB (-19% de rém en 2007).

La direction indique que l'accord devrait être déployé en juin... sans grande conviction toutefois.

### FRANCE

Ventes T1 2008 en hausse de 2,6%  
Les ventes solides en alimentaire compensent la baisse en non-alimentaire

	CA TTC T1 2008 (m€)	Mag comp. (%)	Expansion (%)	Total (%)
<b>FRANCE</b>	<b>10 107</b>	<b>2,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,6</b>
Hypermarchés	5 322	0,7	0,5	1,2
Supermarchés	2 304	6,7	0,1	6,8
Hard discount	738	3,4	2,5	5,9
Autres	1 743	3,8	-3,6	0,2

## Vente du 1er trimestre 2008

#### Bonne résistance en France

Les ventes totales en France augmentent de 2,6% ce trimestre. Cette progression reflète la solidité de nos ventes en alimentaire sur tous les formats, compensée partiellement par une baisse des ventes non alimentaires affectant principalement les achats discrétionnaires.

L'effet calendaire du trimestre est globalement neutre.

#### Les hypermarchés :

- Les ventes à magasins comparables s'établissent à 0,7% pour le trimestre, ou -1,2% hors carburant.

- Les ventes alimentaires sont en hausse de 2,3%. Les ventes de produits de grande consommation progressent de 3,6%, avec des volumes légèrement en hausse. Les ventes de produits à marque Carrefour continuent de croître.

- En non-alimentaire, les ventes baissent de 8,8%. Les trois principaux secteurs (bazar, EPCS et textile) ont souffert d'une baisse des achats de produits discrétionnaires. Les 40 hypermarchés convertis au modèle non-alimentaire, dans le cadre de notre évolution du concept hypermarché, continuent d'enregistrer de meilleures performances que les magasins non convertis.

- La baisse du trafic (-3,7%) est partiellement compensée par une hausse du panier moyen de 2,5%.

#### Les supermarchés :

- En comparable, les ventes des supermarchés progressent de 6,7% ou de 3,8% hors essence. Les volumes progressent légèrement.

- La performance des magasins Carrefour Market testés continue de montrer des tendances encourageantes avec des progressions de ventes à deux chiffres.

- Les ventes en alimentaire et en non-alimentaire progressent ce trimestre, résultant en une augmentation du panier moyen. Les débits sont globalement stables.

#### Hard discount, proximité et autres activités :

- Les ventes de hard discount progressent de 5,9% ce trimestre, dont 3,4% en comparable.

- Cette performance confirme la position d'ED en troisième position des réseaux hard discount en France, avec 894 magasins, qui représentent 583 000 m2.

- Les ventes en comparable dans notre réseau de proximité (3230 magasins franchisés) progressent de 4,4%.

En France, les indicateurs de confiance des ménages sont tombés au plus bas depuis 20 ans.

Nous avons noté l'impact significatif sur les dépenses en non-alimentaire au premier trimestre – une tendance manifeste dans la plupart des marchés européens.

	CA T1 TTC 2008 (m€)	Mag Comp. (%)	Expansion (%)	Total à tx de chge const. (%)	Impact des mousses (%)	Total à tx de chge cour. (%)	CA T1 TTC 2007 (m€) PRO FORMA
<b>FRANCE</b>	<b>10 107</b>	<b>2,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,6</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>	<b>9 852</b>
EUROPE ex Foe	8 571	2,2	6,2	8,4	0,4	8,8	7 874
AM LATINE	2 837	15,6	38,2	53,8	1,3	55,1	1 828
ASIE	1 860	8,6	11,2	19,8	-8,1	11,7	1 655
<b>TOTAL</b>	<b>23 375</b>	<b>4,1</b>	<b>6,4</b>	<b>10,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>10,2</b>	<b>21 219</b>

*En France, ouverture de 21 000 m2, dont*

*- 8 000 m2 pour les hypermarchés,*

*- 4 000 m2 pour les supermarchés,*

*- 5 000 m2 pour le hard discount et*

*- 4 000 m2 pour les magasins de proximité.*

*1 hypermarché, 6 magasins hard discount et 28 magasins de proximité ont été ouverts ou acquis sur la période.*



**Bernard Arnault**  
entre au conseil de  
surveillance de  
Carrefour



**Amaury de Sèze**  
Président du Conseil  
de Surveillance



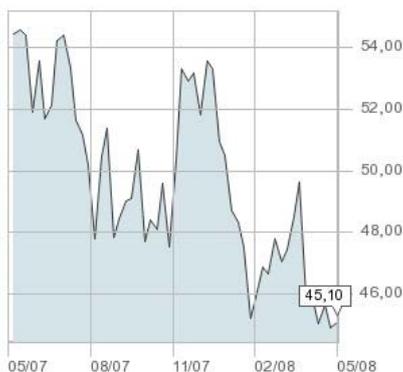
**Jean-Martin Folz**

Vice-président du  
Conseil de  
Surveillance,



**Robert Halley**

Président d'Hon-  
neur avec voix  
consultative



**CARREFOUR (CA)**

**45,10 euros** ▲ **+0,38%**

*Carrefour annonce la nomination d'Amaury de Sèze à la présidence de son conseil de surveillance et la cooptation à celui-ci de Bernard Arnault, président de LVMH et principal actionnaire du groupe de concert avec le fonds américain Colony Capital.*

*Amaury de Sèze, jusqu'ici vice-président du conseil, succède à Robert Halley, nommé président d'honneur.*

*Blue Capital, la structure réunissant les intérêts de Colony et de Bernard Arnault, détient 10,7% de Carrefour et possédait déjà deux représentants au conseil de surveillance, qui compte neuf membres.*

*Le retrait de Robert Halley intervient alors les membres de la famille Halley ont mis fin à l'issue de l'assemblée générale du groupe, réunie le 15 avril, à leur action de concert dans le capital de Carrefour. Ils en détenaient près de 10% dans le cadre de ce concert et 3% à titre individuel.*

## Communiqué Carrefour

### Nominations au Conseil de Surveillance

**Monsieur Robert Halley est nommé Président d'Honneur, Monsieur Amaury de Sèze est nommé Président du Conseil de Surveillance**

Monsieur Robert Halley a fait part au Conseil de Surveillance de son souhait de voir son rôle évoluer au sein du groupe Carrefour en accord avec les changements récents intervenus au sein de l'actionnariat familial. Il a en conséquence remis ses mandats à la disposition du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a remercié Monsieur Robert Halley de sa très longue collaboration au développement de la société tant dans des fonctions exécutives qu'en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Le Conseil de Surveillance a nommé Monsieur Robert Halley, Président d'Honneur de la société. A ce titre, Monsieur Robert Halley participera aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative,

Le Conseil de Surveillance a nommé Monsieur Amaury de Sèze, actuel Vice-président du Conseil de Surveillance, Président du Conseil de Surveillance,

Le Conseil de Surveillance a nommé Monsieur Jean-Martin Folz, Vice-président du Conseil de Surveillance,

**Le Conseil de Surveillance a coopté Monsieur Bernard Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Robert Halley.**

Suite à sa nomination, Monsieur Amaury de Sèze a déclaré : «Carrefour est l'une des plus belles entreprises françaises, leader du secteur de la distribution. Le Conseil de Surveillance va œuvrer avec Monsieur José Luis Durán, Président du Directoire, pour révéler tout le potentiel qui réside dans l'entreprise.»



## Amaury de Seze

né le 7 mai 1946 (62 ans) diplômé du Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires et de la Stanford Graduate School of Business.

Vice-président du Conseil de Surveillance de Carrefour depuis 2006, Amaury de Sèze démarre sa carrière en 1968 chez Bull General Electric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il occupe successivement les postes de Directeur Général, Président-Directeur Général de Volvo France, Président de Volvo Corporate Europe, membre du Comité Exécutif du Groupe Volvo et membre du Comité Stratégique Renault Volvo.

Il rejoint le groupe Paribas en 1993 en tant que Membre du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, en charge des participations et des affaires industrielles puis comme responsable du pôle Participations de la Banque BNP-Paribas. Il était Président de PAI Partners de 1998 à octobre 2007. Il est Vice-président de Power Corporation du Canada depuis 2008.

**Administrateur de 23 sociétés dont Pargesa, Power Corp, GIMD, UGC**

## Actionnaires

**Précisions sur la participation du groupe familial Halley**

La famille Halley, qui était directement et via des sociétés qu'elle contrôle le premier actionnaire du numéro deux mondial de la distribution Carrefour, est descendue de plus de 23% à 12,34% des droits de vote.

Cette annonce n'est toutefois pas une surprise : les membres de la famille Halley avaient annoncé le 5 mars dernier qu'ils allaient mettre fin à leur pacte au sein du groupe Carrefour.

Ils détiennent encore de concert 93.093.304 actions Carrefour représentant autant de droits de vote, soit 13,21% du capital et 12,34% des droits de vote répartis entre les actionnaires individuels membres de la famille (2,27%) et trois sociétés de participations que la famille contrôle (10,94% au total).

Les nombreux membres de la famille Halley ont redonné la liberté à chacun d'agir à sa guise et de pouvoir revendre ses actions sans en référer aux autres

## Hyparolo

**Cotation suspendue, bientôt une OPR**

La cotation des actions Hyparolo a été suspendue à la demande de la société suite à la diffusion d'un communiqué, annonce Euronext.

Hyparolo France (groupe Carrefour) a en effet l'intention de déposer prochainement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire portant sur le solde des actions Hyparolo SA non encore détenues directement ou indirectement par Carrefour.

Aux termes de cette offre publique de retrait, qui devrait être déposée autour de fin mai-début juin 2008, et dont la conformité relèvera d'une décision prise par l'Autorité des marchés financiers, Hyparolo France s'engagerait à acheter les actions présentées par le public, à un prix par action non encore déterminé dont l'équité sera attestée par cet expert.

A l'issue de l'Offre Publique de Retrait, la procédure de Retrait Obligatoire serait mise en oeuvre. Les actions Hyparolo S.A. qui n'auraient pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait seraient transférées le lendemain de la clôture de l'offre à la société Hyparolo France, moyennant une indemnisation par action égale au prix de l'offre.

A ce jour, Carrefour détient directement et indirectement 99,09 % du capital et 99,45 % des droits de vote de la société Hyparolo S.A., société cotée sur le marché d'Euronext Paris.

## Pendant ce temps !

### Nomination

**Frédéric Duranton** directeur région Aquitaine est nommé Directeur Exploitation Grand Ouest en remplacement d'**Eric Faindt** qui est nommé Directeur Exploitation en Italie.

**Eric San Lazaro** Directeur régional Aquitaine/Midi - Pyrénées est nommé Directeur régional Côte d'Azur

**Vincent Barucq**, actuellement Directeur en charge

du Projet Champion Plus, est nommé **Directeur Opérationnel** au sein de l'Exploitation Supermarchés Sud Ouest.

**Jacques Guillot**, actuellement Directeur des Ressources Humaines CSF (Champion) Exploitation Nord, est nommé **Directeur des Ressources Humaines Supply Chain France**. A ce titre, il assumera en plus, la direction des Ressources Humaines de l'entité logistique LCM (Logidis Comptoirs Modernes).

**Marie-France Retif** Responsable des Ressources Humaines Supply Chain Hyper, sera rattachée directement à Jacques GUILLOT.

**Ludwig Rabotin** actuellement DRH de LCM, est nommé **chargé de mission** auprès d'Alain Hamel.

**Yves Bertaud**, actuellement Directeur Paie France au sein de Carrefour Administratif France, prend la responsabilité des Ressources Humaines, et est nommé **Directeur Ressources Humaines et Paie CAF**. Il remplace **Albert Angeli** qui quitte le Groupe.

du capital à l'occasion de cessions d'actions.

## Action

L'action constitue donc une source de financement pour l'entreprise. Elle a une durée de vie illimitée (la sortie ne peut se faire que par cession du titre, il n'y a pas de remboursement prévu contractuellement), et son porteur court le risque total de l'entreprise (il ne perçoit aucun revenu si l'entreprise va mal et en cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer). En contrepartie, l'action donne droit au bénéfice et à la participation à la gestion de l'entreprise via le droit de vote.

## Action à droit de vote double

L'action à droit de vote double, permet d'affermir le contrôle des actionnaires actuels en dérogeant au principe légal selon lequel le nombre de voix attaché aux actions est obligatoirement proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Leur émission ne peut résulter que des statuts et du délibéré d'une assemblée générale extraordinaire. Elles doivent être nominatives, et inscrites au nom d'un même titulaire depuis une durée minimum de deux ans.

## Seuils

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, plus de 5%, 10%, 20%, du tiers, 50% et des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société cotée en France doit informer, sous un délai de 5 jours de bourse, le marché du franchissement du seuil de participation et du nombre total d'actions qu'elle possède ainsi que la société concernée dans un délai de 15 jours.

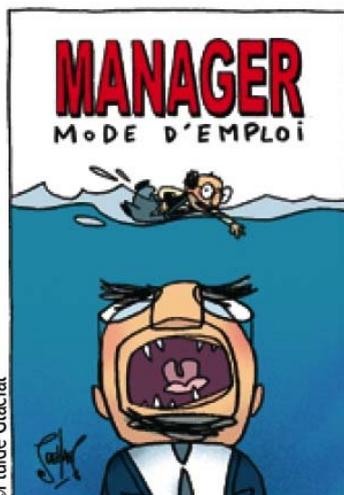
En outre, les sociétés peuvent prévoir dans leurs statuts une obligation complémentaire d'information portant sur les détentions de fractions du capital inférieures à celles prévues, mais elles ne sauraient être inférieures à 0,5%

## Langue de bourse

### Pacte d'actionnaires

Document juridique qui organise les rapports entre différents groupes d'actionnaires d'une société par la mise en place

de mécanismes dont les buts principaux sont de prévoir la mise en œuvre d'une stratégie et réglementer les modifications de la répartition



### Belgique

#### Carrefour va droit dans le mur

La situation chez Carrefour "se dégrade vite et fort. Cela ne peut pas durer. On va forcément droit dans le mur", affirme la vice-présidente du **Setca, Myriam Delmée**, qui pointe un recul des ventes dans 45 hypermarchés sur 56, rapportent vendredi plusieurs journaux.

Si le syndicat tire la sonnette d'alarme aujourd'hui, c'est parce que "Carrefour a l'habitude de nous annoncer des catastrophes avant les vacances. L'année passée: la fermeture des seize GB; en 98: la première fermeture des supermarchés", note encore la porte-parole syndicale qui ajoute que ce qui inquiète, "c'est qu'on est exactement dans la même situation qu'alors".

Une nouvelle restructuration pend au nez des 16.000 travailleurs du groupe, selon le syndicat. "Ce serait une véritable catastrophe car tous les prépensionnés sont partis l'année dernière, dans la foulée de la dernière restructuration", souligne la syndicaliste.

Quant à la direction de Carrefour Belgique, elle affirme trouver "cette sortie médiatique scandaleuse. Elle est dictée par la proximité des élections sociales", selon le porte-parole Lars Vervoot, qui précise qu'aucune restructuration n'est à l'ordre du jour. (belga/7sur7)

#### Condé sur Escault



Est-ce la toute récente ouverture du nouveau Leclerc à Saint-Amand qui a activé les imaginations et les langues ? Toujours est-il que la semaine dernière, on parlait du côté de Condé d'un possible

déménagement du magasin Carrefour. C'est faux !

La directrice Brigitte Glineur rigole : « Non, non, nous ne déménageons pas ! » Mais elle ajoute qu'arrivée en septembre à la direction du magasin, elle a tout de même pris des contacts après les fêtes de fin d'année avec le maire, Daniel Bois afin de voir ce qu'il serait possible de faire pour agrandir. Comme l'espace où l'enseigne est installée est limité il n'est pas question de s'agrandir sur place. Or aucun terrain suffisant ne reste vacant dans le secteur pour un déménagement.

Mme Glineur a donc cherché d'autres pistes «comme l'avait fait son-prédécesseur.»

Par ailleurs, cette dernière ne cache pas que rester sur l'axe menant à la Belgique est intéressant pour son chiffre d'affaires. Même si « Nous sommes d'abord un magasin de proximité » détaille Brigitte Glineur qui parle d'un positionnement actuel très stratégique pour les 4 600 m du Carrefour.

Alors pas d'agrandissement ? « Rajouter 400 ou 500 m ne signifie pas obligatoirement une augmentation de la clientèle, c'est parfois plus un confort d'achats. » commente encore la directrice qui a déjà travaillé dans des Carrefour de tailles très différentes. S'ajoute le risque de déplacer un magasin : « Il faut faire attention, car Carrefour Condé est aussi un magasin de quartier dans lequel une partie de la clientèle vient à pieds. »

Par contre l'hypermarché de la même enseigne installé à Aulnoy va, lui, s'agrandir.

#### Euro des Enfants

**Carrefour organise le tournoi de foot «Euro des Enfants» le 21 Juin 2008 à Clairefontaine.**

« L'euro des enfants Carrefour » permettra à 24 équipes de benjamins venus de la France entière de se rencontrer lors d'un tournoi, le 21 juin au Centre d'Entraînement National de Clairefontaine (78), en présence du parrain de l'opération : le joueur de l'équipe de France de football, Ludovic Giuly.

La sélection des équipes participantes se fait par le biais d'un reportage photo sur le thème des valeurs importantes du football : fairplay, esprit d'équipe, contrôle de soi, respect des règles et des autres ... Des valeurs sportives essentielles que les clubs amateurs parrainés par Carrefour transmettent quotidiennement aux jeunes sportifs.

Le jury, sélectionnera les 24 meilleurs reportages sportifs qui seront exposés à Clairefontaine lors du tournoi.

## L'Hyper Challenge Carrefour

Pour la troisième année consécutive l'édition 2008 l'Hyper Challenge Carrefour, jeu d'entreprise destiné aux élèves de grandes écoles, a mobilisé 545 étudiants issus de 47 écoles prestigieuses.

La finale, s'est déroulée le 17 avril sur le Toit de la Grande Arche de la Défense à Paris avec la participation de plus de 250 personnes.

Un espace 'Coulisses de Carrefour', a permis au groupe de présenter l'ensemble de ses métiers et opportunités de carrière ; ainsi qu'une activité de 'speed recruiting' pour faciliter les entre jeunes et professionnels. L'intervention d'**Alain Souillard**, Directeur Général hypermarchés, a été l'un des temps forts de l'événements.

« Pour Carrefour, l'Hyper Challenge représente un véritable échange 'gagnant-gagnant' entre le groupe et ses différentes cibles : un fantastique atout pour la création des futures relations professionnelles du groupe et une formidable opportunité pour les étudiants de se faire remarquer auprès de nos managers. » a souligné le département des Ressources Humaines de Carrefour.

« En fin de journée, nos managers avaient récolté plus d'une vingtaine de CV de futurs diplômés et mené une dizaine d'entretien, une avancée majeure dans notre stratégie de recrutement. »

## Chine

Carrefour soigne les sinistrés (et son image)



Le groupe, boycotté il y a quelques semaines par les Chinois, s'engage pour le Sichuan.

Exit les protestations contre le groupe Carrefour en Chine. Le géant de la distribution était en tête des sociétés visées. Eric Legros, PDG de Carrefour Chine, annonce que le groupe a versé trois millions de yuans (277 000 euros) pour aider les sinistrés du Sichuan. Un million de yuans provient directement de Carrefour Chine pour la Ligue de la jeunesse communiste, «pour aider à la reconstruction de deux écoles». Les deux autres, issus du fonds de la Fondation Carrefour, sont donnés à la Croix-rouge. Carrefour fournit aussi l'équivalent de 50 000 euros en marchandises à la ville de Dujiangyan, particulièrement touchée par le séisme. Le groupe fait désormais partie des entreprises modèles pour la presse chinoise, qui ne tarit pas d'éloges sur sa générosité.

## Inde

Propriete Intellectuelle en Inde: connais pas

Defendre ses marques en Inde requiert un effort de tous les instants... et un service juridique organisé.

Comme cet homme qui a baptise son magasin "Carrefour". Il a trouve un logo sympa sur Internet, l'a envoye au type qui fait les bannieres et enseignes et voila le resultat. (Carrefour doit etre une marque deposee en Inde puisque tout le monde sait ici qu'il viendront un jour.



## La grande distribution et le développement durable

Le 29 janvier le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) et les enseignes du commerce et de la distribution signaient une convention d'engagements pendant 5 ans en matière de développement durable.

Cette convention, définit plusieurs engagements majeurs sur lesquels le commerce et la distribution se fixent des objectifs précis :

- Informer les consommateurs sur les principaux impacts environnementaux des produits de consommation courante : expérimentation dès 2008 sur un échantillon représentatif d'environ 300 produits. Cette démarche sera progressivement étendue, à compter de 2010, en fonction des résultats obtenus.

- Doubler, à horizon de trois ans, le nombre de produits mis sur le marché bénéficiant d'un éco-label, à travers notamment l'organisation conjointe d'une campagne nationale d'information et de communication.

- Augmenter d'au moins 15 % par an la part des produits issus de l'agriculture biologique dans le total des ventes alimentaires : le ministère et les autres acteurs concernés s'attacheront à promouvoir la consommation de produits bio.

- Réduire la production de déchets d'emballages d'au moins 10%, en mettant l'accent sur une sélection de produits de grande consommation.

- Généraliser la démarche de bilans carbone pour connaître et maîtriser les émissions carbone et améliorer l'efficacité énergétique des magasins.

*La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650.000 salariés, 1.400 hypermarchés, 5.600 supermarchés, 3.700 maxidiscomptes et 15.500 magasins de proximité, soit environ 26.000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros.*



consommateurs sur les principaux impacts consommation courante : expérimentation représentatif d'environ 300 produits. Cette démarche sera progressivement étendue, à compter de 2010, en fonction

trois ans, le nombre de produits mis sur le marché bénéficiant d'un éco-label, à travers notamment l'organisation conjointe d'information et de communication.

d'au moins 15 % par an la part des produits issus de l'agriculture biologique dans le total des ventes alimentaires : le

## La grande distribution veut interdire la vente d'alcool aux mineurs

Plusieurs enseignes ont annoncé la signature d'une charte "pour promouvoir la consommation responsable" d'alcool.

Les signataires de la charte (Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Monoprix, Système U) ont pris quatre engagements, détaille Jérôme Bédier, président de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD). Les magasins vont, dans un délai de six mois, apposer dans les rayons des produits alcoolisés un affichage rappelant l'interdiction de vente de ces produits aux moins de 16 ans. Dans un but de prévention, avant une éventuelle législation, les magasins délivreront par exemple comme message : "Moins de 18 ans : l'alcool, j'achète pas"

### Des vigiles capables de contrôler l'âge des consommateurs d'alcool

Par ailleurs, les unités d'alcool (une unité équivaut à 10 grammes d'alcool pur) seront indiquées sur les étiquettes des bouteilles des marques suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : à savoir de ne pas consommer plus de deux unités par jour pour les femmes et trois pour les hommes. Enfin, la profession s'est mise d'accord pour adopter un guide de bonnes pratiques lors des animations en magasins, notamment lors des foires aux vins ou lors de dégustations de produits régionaux.

La grande distribution souhaite par ailleurs que les pouvoirs publics puissent donner une habilitation législative aux vigiles, plutôt qu'aux hôtes de caisse, pour vérifier, dès lors qu'il y a un doute, à partir des papiers d'identité l'âge de certains clients qui auraient acheté de l'alcool.

# Pour obtenir des résultats Aujourd'hui, j'adhère !

**Cfdt**  
des choix. des actes

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Établissement \_\_\_\_\_

Secteur d'Activités \_\_\_\_\_

- Je souhaite avoir des informations sur la CFDT  
 Je souhaite adhérer à la CFDT

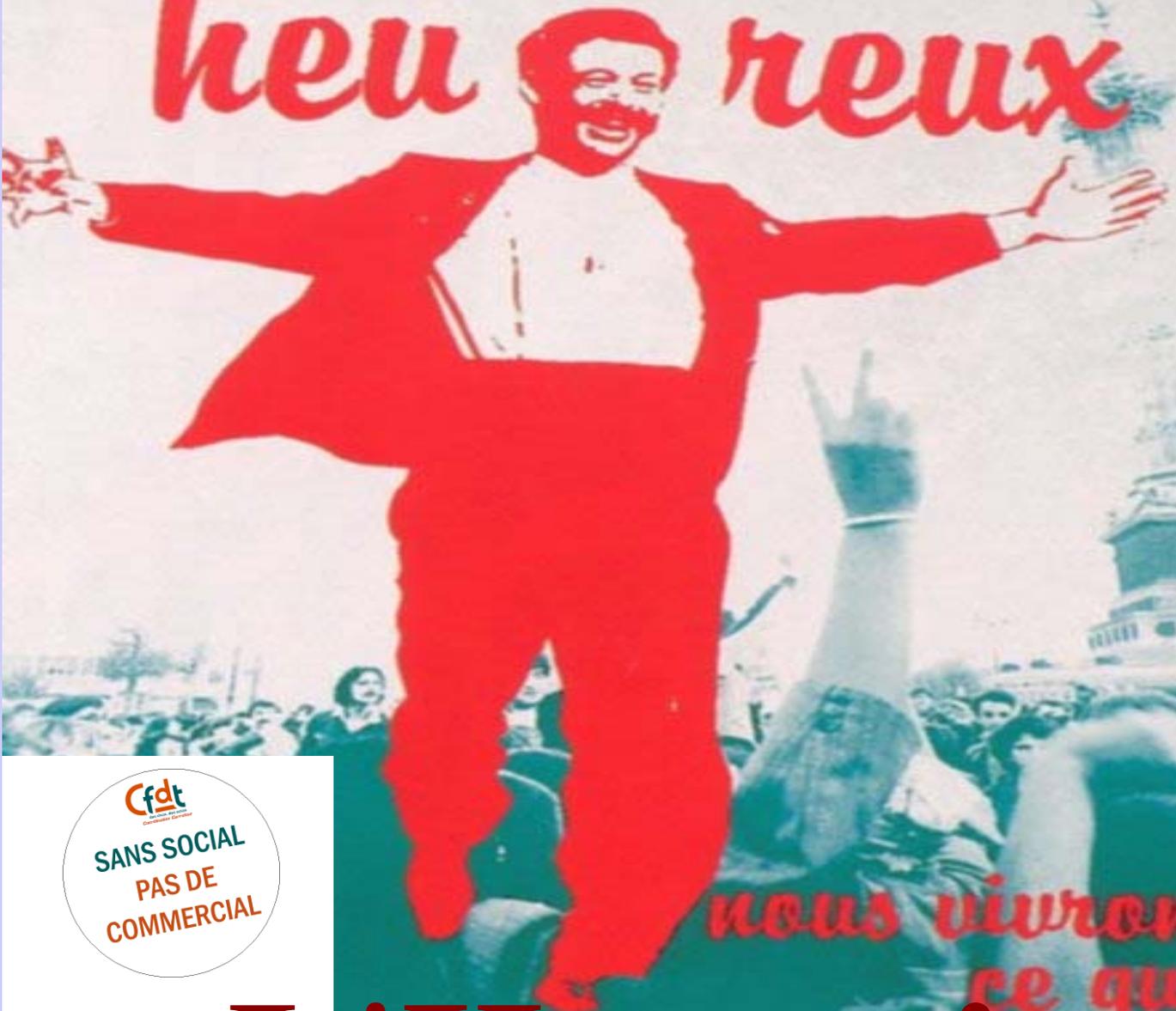
Coupon à retourner à : (Contact local) [WWW.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)

<http://www.cfdt-carrefour.com>  
E. Mail: [cfdt.carrefour@online.fr](mailto:cfdt.carrefour@online.fr)

**Cfdt**  
des choix. des actes  
Coordination Carrefour

**cfdt**

heu reux



**Cfdt**  
SANS SOCIAL  
PAS DE  
COMMERCIAL

nous vivrons  
ce que  
nous changerons

# L'Hyper !